

Fonctions du président du conseil d'administration

Le président du conseil d'administration est responsable de la gouvernance du conseil d'administration. Plus particulièrement, il voit à :

- Présider les réunions du conseil et voir à son bon fonctionnement en centrant les échanges sur les sujets à traiter;
- Accueillir et faire valoir les attentes et les exigences relatives aux obligations et aux responsabilités des membres;
- Fournir les renseignements nécessaires aux membres;
- Conseiller et guider les membres dans l'exercice de leurs rôles;
- Veiller à l'exécution en bonne et due forme des fonctions et responsabilités du conseil;
- Servir de liaison entre le conseil et la direction;
- Conduire efficacement les réunions s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie;
- Faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques;
- Évaluer la performance des autres membres du conseil d'administration selon les critères établis;
- Assurer également au bon fonctionnement des comités du conseil;
- Exercer toute autre fonction que lui confie le conseil d'administration.